



Présents :

M. Isingrini, Vice-Président

G. Barles, C. Belzung, P. Boissé, C. Boulaire, M. Clastre, A. Clément, J. Crèche, M. Davie, E. Fouquereau, C. Gaudy-Graffin, J. Goré, A. Guihur, D. Maurel, J.-P. Monge, S. Mougín, V. Puard, J. Rossetto, F. Teston,

Invitée : M. Ruilier

Excusés : F. Alazard, C. Andrès, C. Beaumont, M. Caravanier, Y. Courty, C. Dauphin, M. Desmedt, M. de Ferrière, Ph. Foucher, F. Gagnaire, D. Georgeault, M.-P. Horard-Herbin, G. Lacoste, M. Le Corff, D. de Robillard, Ph. Roingear, L. Seabra, P. Soullie, J.-J. Tatin, Ph. Vendrix, V. Vignaux, F. Wojciekowski



Le Conseil Scientifique débute à 14h10.

1.  Présentation d'un outil de gestion des colloques

Franck Estay présente aux membres du Conseil Scientifique le projet de mise en place d'un outil de gestion des manifestations liées à la recherche : colloques, universités d'été. L'objectif est de déployer une solution au cours du 3ème trimestre de l'année 2012.

Cet outil devrait permettre notamment de communiquer sur les manifestations (site Web), de faire la gestion financière et comptable des manifestations et de gérer les aspects logistiques (hébergement, rendez-vous, inscriptions...).

Un groupe de travail composé d'enseignants chercheurs, du SRED et de personnels gérant la mise en place des colloques dans les laboratoires s'est réuni afin de réfléchir à cette question. Franck Estay a présenté aux membres de ce groupe un outil de gestion développé par le CNRS permettant de répondre à une partie des attendus : sciencesconf.org. L'outil ne permet pas, toutefois, de gérer le paiement en ligne.

Cette solution développée et gérée par le Centre pour la Communication Scientifique Directe (CCSD) du CNRS est gratuite et disponible immédiatement. Elle permet d'avoir une configuration individualisée pour chaque manifestation.

Si l'on souhaite proposer cet outil aux enseignants-chercheurs de l'université, il est nécessaire de s'interroger sur le pilotage à mettre en place pour la gestion de cet outil : nécessité d'encadrer ou non le dispositif, organisation de formations à l'utilisation de l'outil, rédaction d'une charte graphique, nécessité de développements supplémentaires.



Les membres du CS s'interrogent sur la nécessité ou non d'instaurer un pilotage de cette outil : Faut-il déterminer un référent au sein du SRED sur ces questions, établir un guide des bonnes pratiques d'utilisation de l'outil pour uniformiser les pratiques ?

Michel Isingrini propose de constituer un groupe de travail chargé de faire des propositions sur cette problématique. Il sera piloté par Denis Maurel et sera composé de Cécile Boulaire, Jacques Goré et d'un membre du service de la communication.

2. Informations générales

Michel Isingrini présente l'avancée des discussions avec le ministère et le CNRS sur la mise en place des prochaines équipes de recherche.

Les deux VP CS et CEVU ont été reçu au ministère le 24 novembre pour évoquer les points de difficulté du prochain contrat quinquennal. Le ministère avait des réserves sur 3 laboratoires et sur l'école doctorale SHS.

- Sur l'Equipe d'Accueil GHECO : le ministère tient à ce qu'un rapprochement s'opère avec une UMR du CNRS puisque le travail en commun avec l'université d'Orléans n'a pas pu se poursuivre au cours du précédent contrat. Une possibilité de coopération avec une UMR de l'université Paris VI est envisagée. Sous cette condition, le ministère lèverait son avis réservé.

- Le laboratoire Vallorem : le ministère n'avait pas bien perçu dans le projet de cette équipe l'adéquation entre le projet et les compétences réelles des chercheurs. Un rapprochement avec le LOG (Laboratoire Orléanais de Gestion) est prévu et le projet sera précisé. Sous cette condition, le ministère lèverait également son avis réservé.

- Le GERCIE : l'évaluation sur ce laboratoire avait été très sévère. La proposition faite au ministère est celle de créer une fédération unique regroupant les juristes et les économistes dans la perspective de constituer, à terme, un laboratoire unique sur une thématique de recherche transversale. Le ministère a toutefois maintenu son avis réservé car la place des économistes au sein de cette fédération n'était pas clairement déterminée. Il est proposé d'étudier la possibilité d'un rapprochement avec le laboratoire d'économie de l'université d'Orléans (LEO) ce qui permettrait de répondre aux attentes du ministère. Dans ce cas, celui-ci lèverait son avis réservé.

- Ecole Doctorale SHS

Le projet de créer 3 écoles doctorales SST communes avec l'université d'Orléans a été extrêmement bien perçu par le ministère. En revanche, sur le projet SHS, le ministère a fait part de son mécontentement car il souhaitait la mise en place d'une école commune avec Orléans également dans le secteur des SHS ce qui n'a pas pu se faire. Un rapprochement avec Orléans en cours de contrat est donc un impératif.

Par ailleurs, une rencontre a eu lieu avec la Direction du CNRS chargée des relations entre le CNRS et les partenaires et notre référent Monsieur Gilles Réau pour faire le point sur les projets d'UMR.

De nouvelles associations sont constituées :

- Une équipe du Laboratoire d'Informatique, l'équipe Ordonnancement et Conduite, est reconnue comme ERL (Equipe de Recherche Labellisée)

- Le Laboratoire Ligérien de Linguistique (LLL) devient UMR

- Pour le GICC, seules 3 équipes sur 5 sont reconnues par le CNRS pour constituer une UMR. Pour les équipes de Marie-Claude Viaud et de Corine Augé-Gouillou, l'association n'est pas prévue pour le moment. Une équipe d'accueil regroupant ces deux groupes sera créée qui sera évaluée dans deux ans par l'Institut de chimie en vue de réintégrer l'UMR GICC.

Par ailleurs, le porteur de projet du GICC, Patrick Gaudray, a démissionné. C'est Gilles Paintaud qui est proposé comme futur directeur de l'unité.

- Pour le GREMAN, le CNRS propose de créer une FRE (Formation de Recherche en Evolution) ce qui semble être une pratique habituelle avant de créer une UMR d'ici deux ans. L'université a refusé cette solution en indiquant que le projet s'appuie sur une UMR et une ERL existantes. Une réunion au sein du CNRS est prévue pour statuer sur cette question. Dernière information, le CNRS confirme la création du GREMAN en tant qu'UMR.

- Pour les propositions de création ou reconduction de fédérations, le CNRS a donné un avis favorable et s'engage à soutenir une partie d'entre elles.



- La MSH, actuellement UMS avait demandé le statut d'USR (Unité de services et de recherche) ce qui lui a été refusé. Seules 3 MSH en France ont obtenu cette reconnaissance, le CNRS ne souhaitant pas une reconnaissance en nombre.

3. Présentation du projet de SATT Grand Centre (Société Accélétratrice de Transfert de Technologies) – annexe 1

Franck Teston présente aux membres du CS le projet de création de la SATT Grand Centre. Elle devrait regrouper 3 PRES (Auvergne, Centre Val de Loire et Limousin Poitou Charente) ce qui représente un potentiel de 7857 chercheurs. Cette création répond à l'appel à projet lancé par le ministère sur le transfert de technologie. La SATT aura pour mission de regrouper l'ensemble des organismes pour négocier avec les investisseurs privés.

Trois thématiques ont été retenues comme axes prioritaires de travail au sein de la SATT :

- Matériaux, procédés et systèmes pour l'électronique et la photonique
- En santé et biotechnologies : Innovations, diagnostics et thérapeutiques et gestion des ressources naturelles

Le siège social est basé à Clermont-Ferrand. La création est envisagée pour le 1er trimestre 2012.

Le principal objet de la SATT est :

- De financer et d'accompagner les phases de maturation des interventions et de preuves de concept
- De fournir des prestations de services de valorisation auprès des acteurs locaux de la R&D qui créent de la valeur ajoutée scientifique et technologique (ex. études de marketing)
- De participer à toutes entités susceptibles de concourir à la réalisation de son objet social

Son modèle économique est basé sur :

- La gestion active des brevets
- L'accélération du transfert de technologie
- La vente de prestations à haute valeur ajoutée

Le financement sollicité auprès de l'Etat s'élève à 63,2 millions d'euros. Les actionnaires de la SATT seront les 3 PRES, le CNRS, le CEMAGREF et l'Etat par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La structuration sera la suivante :

- Un conseil d'administration de 12 personnes pilotant la stratégie et mandatant des comités opérationnels
- Une structure centrale resserrée (direction, pôle juridique, pôle force de vente) et des licenciés thématiques mobiles répartis sur le territoire de la SATT.

4. Utilisation du préciput ANR 2009

Une partie du montant des aides allouées par l'Agence Nationale de la Recherche dans le cadre des procédures d'appel d'offres revient à l'établissement dans lequel le porteur de projet exerce ses fonctions. Chaque année, l'ANR verse aux établissements hébergeant les équipes un montant, appelé Preciput, qui correspond à 11 % des aides attribuées par l'ANR.

Pour l'année 2009, le montant du Preciput s'élève à 155 862 €. L'utilisation se répartit de la manière suivante :



Unités de Recherche	Montant	Objectifs	Avis du CS
LEMA	23 350	recrutement post-doctorants sur projets ANR	Favorable
U 930	20 976	Salaire d'un mi-temps pour la communication et la valorisation de l'U 930	Favorable
LMP	14 379	Recrutement secrétaire pour soutien administratif et gestion des projets ANR	Favorable
PCMB	17 287	Achat d'un spectromètre infra-rouge et d'une chromatographe en phase gazeuse	Favorable
CITERES	4 265	Aide à la publication, aide au colloque	Favorable
INTRU	9 235	Valorisation et diffusion des résultats des projets de recherche ANR (extension, veille et alimentation des bases de données et de leurs fonctionnalités, publications de recherches complémentaires, aide à la publication de projets liés aux ANR, élaboration de nouveaux projets	Favorable
Histoire des Représentations	2 052	organisation de séminaires et réunions préparatoires, invitation de collègues français et étrangers...dans le cadre du premier ANR	Favorable
U 618	3 149	Achat d'un congélateur-20°C, frigo 4°C, jeu de pipettes	Favorable
IRBI	12 134	Achat de matériels pour compléter et moderniser le poste de travail d'électrophysiologie des insectes	Favorable
	106 827		

Comme chaque année, le Conseil Scientifique est amené à se prononcer sur les propositions d'utilisation de cette enveloppe.



Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

5. Conventions – annexe 2 – annexe 3 – annexe 4

Le Conseil Scientifique doit émettre un avis sur des propositions de conventions.

- Convention avec l'IRPMF (Institut de Recherche sur le Patrimoine Musical en France)

Il est proposé d'établir un partenariat entre l'université et plus particulièrement l'UFR d'ASH, l'Ecole Doctorale SHS et l'IRPMF.

Monsieur Jean Rossetto indique qu'il est souhaitable de faire modifier l'article 3 qui stipule que le directeur de l'IRPMF est membre du conseil de l'Ecole Doctorale. Il est proposé que le directeur de l'IRPMF soit membre invité du conseil et non membre de droit.

Sous réserve de cette modification, le CS donne un avis favorable à l'unanimité à la signature de la convention.



- Convention avec l'ENSA de Bourges (Ecole Nationale Supérieure d'Art)

Il est proposé d'établir un partenariat entre l'université, l'UFR d'ASH et l'ENSA de Bourges pour l'année 2011/2012 pour la conduite conjointe d'un séminaire pluridisciplinaire de recherche et de professionnalisation sur le thème « Objet de l'exposition ».

Le CS émet un avis favorable à l'unanimité.

- Convention avec la chimiothèque nationale

Les laboratoires de chimie organique et de chimie thérapeutique souhaitent adhérer au Groupement d'Intérêt Scientifique « Chimiothèque Nationale ».

Ce groupement a pour objet de fédérer les laboratoires de recherche français pour la promotion de la constitution de collections de produits chimiques de synthèse et de substances naturelles et la mise à disposition des différents partenaires des échantillons enregistrés dans la chimiothèque à des fins de recherche.

Le Conseil Scientifique émet un avis favorable à l'unanimité.

6. Demandes de label

- La MSH et le laboratoire CITERES demande le label de l'université pour un colloque international du Studium intitulé « L'habitat collectif autogéré : obligation ou choix ? »

Le CS donne un avis favorable à l'unanimité à cette demande de label.

- L'UMR 930 sollicite le label de l'université pour l'organisation d'un Workshop sur les nouvelles technologies de capteurs pour l'échographie médicale



Le CS donne un avis favorable à l'unanimité à cette demande de label.

7. Questions diverses

Il est proposé aux membres du CS de donner un avis sur la création d'une chaire mixte avec le CEA pour l'équipe du PCM2E pour la recherche sur les batteries. Le support serait pris provisoirement à la gestion et redonné par la suite.



Le CS émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

8. Nouvelle procédure d'attribution de la PES

La Prime d'Excellence Scientifique, créée en 2009 est venue remplacée l'ancienne PEDR. Elle est attribuée par le président de l'université pour une période de 4 ans renouvelable. L'avis du CS est requis et peut s'appuyer, de manière transitoire jusqu'au 31 décembre 2012, sur l'avis formulé par l'instance nationale qui attribuait auparavant la PEDR.

Cette instance ne fonctionnera plus à compter du 1er janvier 2013. Une réflexion a été engagée dans le cadre du Réseau des Universités du Grand Ouest (RUOA) pour mettre en place une nouvelle instance chargée d'émettre un avis sur les demandes d'attribution de prime.



Plusieurs réunions ont eu lieu en 2011. La dernière en octobre 2011 a permis de faire des propositions qui sont soumises au CS :

- Mise en place d'une procédure équivalente à celle qui avait lieu à l'échelle nationale, mais à l'échelle du grand ouest. Cette procédure ne concernerait que l'évaluation scientifique des dossiers de demande de PES, leur attribution étant à la charge des établissements.

- Le principe est de constituer des groupes d'expertises sur la base de l'ensemble des forces des 12 établissements concernés, groupes d'expertises constitués selon des groupes de section CNU autour des mêmes disciplines.

- La nomination des experts relève de la responsabilité des établissements. La liste de ces experts ne sera pas communiquée, les établissements devant garantir l'anonymat de leurs experts.

- Une grille d'évaluation servant de base à l'expertise devrait être élaborée.

Pour l'année 2012, il est proposé de tester cette nouvelle procédure en parallèle de l'évaluation réalisée par l'instance nationale.

Lors de la réunion de la commission permanente du CS du mois de novembre, certains ont proposé de choisir, dès 2012, entre le recours à l'instance nationale ou à l'instance du RUOA.

Par ailleurs, la CPU réfléchit actuellement à cette question et à la mise en place d'un dispositif.

Un débat s'instaure entre les membres du CS sur les propositions du groupe de travail du RUOA.

Un certain nombre de points sont soulignés. Ils seront transmis à l'équipe pilote du RUOA. Ils portent sur :

- La question de la confidentialité et de l'anonymat des experts. Il est demandé que les noms des experts soient publiés par les universités

- La question des quotas pour l'attribution des PES. Il est demandé s'ils existeront toujours ?

- La vigilance particulière qui doit être accordée à la question des regroupements d'experts. Il n'y a pas forcément de cohérence scientifique dans les regroupements proposés. Il est proposé que le candidat à la PES demande, au moment du dépôt de son dossier, à être examiné dans un groupe d'experts

En fonction des réponses apportées par le RUOA, le CS se prononcera ensuite sur la procédure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.

Fait à Tours, le 8 décembre 2011

